

2023-10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20230325-D2023-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 23/03/2023

Séance Exceptionnelle du SAMEDI 25 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE

LE : 30/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le samedi vingt-cinq mars à 12h, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 23 mars 2023, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Alexandre PARIS (pouvoir donné à M.AIGNEL), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : Etude de devis – prise de décision concernant l'enfouissement du réseau ORANGE et FIBRE rue de Jacobins.

Dans le cadre de la requalification de la rue des Jacobins, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer l'enfouissement du réseau aérien ORANGE et FIBRE et présente différents devis pour y parvenir :

RÉSEAU COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES :

- ORANGE (Détail Indemnité forfaitaire n°129762 établi pour la réalisation de prestations) pour un montant de 12 216.70€ HT (travaux non assujettis à la T.V.A.).

RÉSEAU FIBRE :

- Devis n°2023-001 du 24.02.2023 de EURE NORMANDIE THD de 28 685.28€ HT (travaux non assujettis à la T.V.A.)

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT :

- Devis n°MSGG23032023 du 23.03.2023 de l'entreprise Patrick DE PAEPE d'un montant de 39 760€ HT soit 47 712€ TTC pour des travaux de terrassement/pose de chambres/pose de regards et percement de chambre.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Mme le Maire à signer les propositions des entreprises suivantes :
- ORANGE (Détail Indemnité forfaitaire n°129762 établi pour la réalisation de prestations) pour un montant de 12 216.70€ HT (travaux non assujettis à la T.V.A.) incluant la convention particulière relative à la mise en souterrain des équipements de communication électronique établis sur appuis ORANGE.
- Devis n°2023-001 du 24.02.2023 de EURE NORMANDIE THD de 28 685.28€ HT (travaux non assujettis à la T.V.A.)
- Devis n°MSGG23032023 du 23.03.2023 de l'entreprise Patrick DE PAEPE d'un montant de 39 760€ HT soit 47 712€ TTC pour des travaux de terrassement/pose de chambres/pose de regards et percement de chambre.

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2023.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 25 Mars 2023
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

